

**SEANCE DU 12 DECEMBRE 2014**  
**18H30**

L'an deux mil quatorze, le douze décembre à dix-huit heures trente le Conseil Municipal d'Entrange, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel HERGAT, Maire

**Membres élus : 15**

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 11**

Présents : MM. BASSAN, BERTOLOTTI, CORNIQUET, DROUARD, FEUVRIER, FRANIATTE, GOMES-PICART, HAZOTTE, HERGAT, TONNELIER, WOLTER

Procuration(s) : M. BACH à M. FRANIATTE, M. BARBE à Mme BASSAN, Mme HAGEN à M. HERGAT

Absent(s) : M. DEWILDE

Le Conseil municipal a élu pour secrétaire Mme Sandra GOMES-PICART.

Le Conseil municipal a débattu des points suivants :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 3 décembre 2014
- Subvention Amicale du personnel
- Régime indemnitaire
- Divers

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, M. Michel HERGAT, Maire, ouvre la séance du conseil municipal.

*Monsieur HERGAT propose de ne pas délibérer sur le régime indemnitaire.*

*L'ensemble du conseil municipal accepte cette modification.*

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 3 DECEMBRE 2014**

A l'unanimité, les membres du Conseil municipal **APPROUVENT** le compte-rendu de la séance du 3 décembre 2014.

**N°106-2014 – SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **VOTE** une subvention de 2 200 € à l'Amicale du personnel.

*Session close et séance levée à 18h50*

*Délibération prise : n°106-2014*